

**NORTH ATLANTIC COUNCIL DEPUTIES  
SUPPLEANTS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD**

NATO UNCLASSIFIED  
and  
PUBLIC DISCLOSED

ORIGINAL: ANGLAIS  
4 février 1952

SECRET  
DOCUMENT  
D-D(52)40

MARINE MARCHANDE SUISSE EN TEMPS DE GUERRE

Note du Secrétaire Exécutif

On trouvera ci-joint un mémorandum reçu de la délégation italienne sur la question ci-dessus. Ce document est soumis au Conseil des Suppléants pour information et suite à donner.

(Signé) N.E.P. SUTTON

13, Belgrave Square,  
Londres, S.W.1.

SECRET  
D-D(52)40

MEMORANDUM DE LA DELEGATION ITALIENNE

Le Gouvernement suisse a demandé au Gouvernement italien de soumettre aux organismes compétents de NATO deux questions concernant le traitement en temps de guerre des navires battant pavillon helvétique.

1. Considérant qu'en temps de guerre la Suisse dépendra avant tout de sa marine marchande pour son ravitaillement, le Gouvernement suisse estime qu'il est essentiel que les navires suisses ne se voient pas refuser la possibilité de se ravitailler en combustible. En conséquence, le Gouvernement suisse aimerait recevoir de NATO l'assurance que les navires battant pavillon helvétique pourront, en cas de conflit, continuer à se ravitailler en combustible dans les ports des pays membres de NATO, et ce, dans les mêmes conditions que les navires appartenant à ces pays.

2. En raison de l'importance que présenterait en temps de guerre, pour son pays, la libre utilisation de ses navires, le Gouvernement suisse aimerait obtenir de NATO l'assurance que les navires suisses ne seront ni réquisitionnés ni soumis à aucune mesure restrictive de la part de NATO ou de pays membres de NATO, que ce soit en prévision d'une guerre ou en cas de conflit.

31 janvier 1952.